

## Politique de promotion de la diversité et de non-discrimination

### Contexte

Sexplique s'engage à respecter l'égalité des chances et à promouvoir la diversité tant au niveau de la gestion des ressources humaines que dans les relations avec les bénéficiaires et les partenaires. L'organisme tient à assumer un leadership dans la promotion de la justice sociale et de la lutte contre les discriminations et les inégalités.

En ce sens, ce document spécifie les attentes de Sexplique envers les personnes employées, ses bénévoles, ses bénéficiaires et ses partenaires, et affirme ses valeurs.

### Objectifs de la politique :

Par sa politique de promotion de la diversité et de non-discrimination, l'organisme Sexplique s'engage à :

- offrir à chaque personne un cadre de travail inclusif où règne le respect des différences en termes de valeurs, de genre, de sexe, de handicap, d'origine, de style de vie, etc.;
- offrir à chaque personne un cadre de travail respectueux et intègre;
- valoriser la diversité;
- apprécier et valoriser les talents et les compétences uniques de chaque personne;
- considérer les différences comme une richesse et un atout pour l'organisme et non comme une source d'exclusion.

### Rôles et responsabilités

Sexplique, en tant que personne morale, s'engage à :

- créer un environnement de travail dans lequel les différences individuelles et les contributions de chaque membre de l'équipe sont reconnues et valorisées;
- créer un environnement de travail qui fait la promotion de la dignité et du respect;
- encourager toutes les personnes qui pensent être sujettes à de la discrimination, ou qui le sont, à exprimer leurs préoccupations afin que Sexplique puisse prendre des mesures correctives;
- réviser régulièrement les pratiques et procédures d'emploi afin de faire preuve d'équité et de leadership en matière d'inclusivité et de diversité en tout temps, dès l'entretien d'embauche.

## Discrimination

Tous types de discrimination (*directe, indirecte et systémique*) sont interdits.

Les personnes employées à l'organisme Sexplique et ses bénévoles ont tous.tes les mêmes droits et doivent avoir accès aux mêmes services en tout temps dans leur milieu de travail. Dans le cadre de leurs fonctions, les personnes employées par Sexplique ainsi que les personnes bénévoles ne peuvent pas être traitées différemment ou traiter différemment une personne en raison :

- de son âge;
- de son état civil;
- de sa langue;
- de sa religion;
- de sa condition sociale;
- d'une grossesse;
- de son orientation sexuelle;
- de son sexe biologique;
- de ses convictions sociales ou politiques;\*
- d'un handicap;
- de sa race ou de la couleur de sa peau;
- de son origine ethnique ou nationale;
- de son identité ou de l'expression de son genre.

\*L'organisme se réserve toutefois le droit, dans certaines situations, de recruter une personne qui présente une caractéristique nécessaire pour un poste. Par exemple, en tant qu'OBNL œuvrant en éducation à la sexualité, Sexplique peut recruter une personne en fonction du fait qu'elle adhère ou non aux valeurs de l'organisme, sans que cela soit considéré comme de la discrimination.

*Sexplique est un organisme qui s'identifie comme féministe, et qui se positionne comme pro-choix sur la question de l'accès à l'avortement; les personnes employées ainsi que les personnes bénévoles recrutées doivent adhérer à cette philosophie.*

## Harcèlement psychologique et sexuel

*Sexplique dispose d'une politique contre le harcèlement psychologique et sexuel au travail. S'y référer pour la procédure détaillée concernant toute situation traitant de harcèlement au travail.*

Il est considéré par Sexplique que des comportements ou des commentaires offensants, méprisants, hostiles, non désirés et répétés à l'égard d'une personne constituent du harcèlement. Un seul acte grave peut aussi constituer du harcèlement s'il entraîne un effet nocif continu sur la personne qui l'a subi.

Dans le cadre de leurs fonctions, il n'est aucunement toléré que les personnes employées par Sexplique ainsi que les bénévoles subissent ou commettent du harcèlement psychologique ou sexuel.

La Charte des droits et libertés de la personne interdit qu'une personne soit victime de harcèlement, que ce soit en raison :

- de son âge;
- de son état civil;
- de sa langue;

- de sa religion;
- de sa condition sociale;
- d'une grossesse;
- de son orientation sexuelle;
- de son sexe biologique;
- de ses convictions sociales ou politiques;
- d'un handicap;
- de sa race ou sa couleur;
- de son origine ethnique ou nationale;
- de son identité ou de l'expression de son genre.

## **Traitement des plaintes et signalement**

Au même titre que la politique interne contre le harcèlement au travail, le traitement des plaintes liées à la discrimination est le suivant :

Lorsque cela est possible, la personne qui croit subir de la discrimination devrait d'abord informer la personne concernée que son comportement est indésirable et que celle-ci doit y mettre fin. Elle devrait également noter la date et les détails des incidents ainsi que les démarches qu'elle a effectuées pour tenter de régler la situation.

Si cette première intervention n'est pas souhaitée ou si la discrimination se poursuit, la personne salariée ou bénévole devrait signaler la situation à l'une des personnes responsables désignées par Sexplique afin que soient identifiés la situation et les comportements problématiques.

Une plainte peut être formulée verbalement ou par écrit. Les comportements reprochés et les détails des incidents doivent être décrits avec autant de précision que possible, pour qu'une intervention puisse être réalisée rapidement afin de faire cesser la situation.

Les personnes responsables désignées<sup>1</sup> par Sexplique sont les suivantes :

1. *La direction de l'organisme*
2. *La présidence du C.A.*
3. *La vice-présidence du C.A.*

La personne qui est témoin d'une situation de discrimination est aussi invitée à le signaler à l'une des personnes responsables mentionnées ci-dessus.

### **Sexplique s'engage en tout temps à :**

- prendre en charge la plainte ou le signalement dans les plus brefs délais;
- préserver la dignité et la vie privée des personnes concernées, c'est-à-dire de la personne qui a déposé la plainte, de la personne qui en fait l'objet et des témoins;
- veiller à ce que toutes les personnes concernées soient traitées avec humanité, équité et objectivité et à ce qu'un soutien adéquat leur soit offert;

---

<sup>1</sup> Trois (3) personnes différentes sont désignées afin d'assurer un traitement efficace en cas de non-disponibilité de l'une d'entre elles, ou encore, de l'implication éthique de l'une d'entre elles dans la situation concernée.

- protéger la confidentialité du processus d'intervention, notamment des renseignements relatifs à la plainte ou au signalement;
- offrir aux personnes concernées de tenir, avec leur accord, une rencontre avec elles en vue de régler la situation;
- mener au besoin une enquête sans tarder et de façon objective, ou en confier la responsabilité à une ressource externe. Les personnes concernées seront informées de la conclusion de cette démarche. Si l'enquête ne permet pas d'établir qu'il y a eu des comportements inacceptables, toutes les preuves matérielles seront conservées pendant deux ans et détruites par la suite;
- prendre toutes les mesures raisonnables pour régler la situation, y compris notamment les mesures disciplinaires appropriées.

Toute personne employée ou bénévole qui commet un manquement à la présente politique fera l'objet de mesures disciplinaires appropriées. Le choix de la mesure applicable tiendra compte de la gravité et des conséquences du ou des gestes ainsi que du dossier antérieur de la personne qui a commis le(s) manquement(s).

Dans le cadre du traitement et du règlement d'une situation ayant trait à de la discrimination, nul ne doit subir de préjudices ou faire l'objet de représailles de la part de Sexplique.

La personne qui déposerait des accusations mensongères dans le but de nuire est également passible de mesures disciplinaires appropriées.

### **Plainte découlant d'un partenariat**

Sexplique se réserve le droit de résilier ou de refuser un contrat d'animation ou un partenariat, et ce sans préavis, avec toute personne physique ou morale qui ne respecterait pas la présente politique à l'égard des personnes employées ou des bénévoles de l'organisme.

En ce sens, toute personne physique ou morale qui sollicite Sexplique pour une collaboration s'engage à assurer un environnement de travail et de collaboration exempt de toute forme de discrimination, et de toute forme de harcèlement psychologique ou sexuel.